


Délibération du Conseil municipal

Du 15 avril 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 
ID : 077-217702570-20260415-25_2026-DE

Date de convocation : 03/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU, Maire.
En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27	<p><u>Présents</u> : Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Victor COURTIER – Mme Brigitte DA SILVA – M. Elisio DE OLIVEIRA – Mme Alexia LAKOMY – M. Guillaume PIERRET – Mme Jennifer JEAN ELIE – M. Jean-Claude DEBRANCHE – Mme Nathalie HERPSONT – M. Louis Philippe DA SILVA – Mme Stéphanie CHARLOTTE – M. Sylvain THIERRY – M. Tony DE CARVALHO – Mme Sandra DUFEAL LOUIS – M. Christophe DE MARCO – Mme Sandrine HOS – M. Florian ROULLAT – Mme Lucie COLLINET – M. Claudy AHUKA LUTUNDULA – Mme Meriem RABAH – M. Maxence GILLE – M. Jean-Paul BORIE – Mme Nathalie COUILLARD – M. Sébastien COSTARD – Mme Françoise JOB.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : Mme Carole PEREZ donne pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – Mme Catherine BEGUIN donne pouvoir à Mme Nathalie COUILLARD</p> <p>Mme Alexia LAKOMY a été élue secrétaire de séance.</p>
N° de délibération :	25-2026
Objet :	Subvention allouée à l'école privée Saint Albert pour l'année 2026

Considérant que la Commune de Lizy-sur-Ourcq s'engage à prendre en charge les dépenses de fonctionnement respectives des classes maternelles et élémentaires de l'école Saint-Albert, pour ce qui concerne les élèves domiciliés à Lizy-sur-Ourcq, et pour les activités scolaires comprises dans le programme de l'enseignement public,

Considérant la coopérative scolaire, fort de son expérience et de sa légitimité ayant pour vocation d'assurer une mission d'aide auprès des enfants fréquentant l'école Saint-Albert,

Pour permettre à la coopérative scolaire d'assurer sa mission et couvrir tout ou partie des charges financières afférentes aux sorties scolaires et à l'achat de matériels divers, Madame le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 35 000€ à la coopérative scolaire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'allouer une subvention de 35 000€ versée à la coopérative scolaire de l'école Saint-Albert pour l'année 2026.

Cette subvention fait l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 65 – compte 65748 du Budget 2026.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Maire,

Cindy MOUSSI – LE GUILLOU



Le secrétaire de
séance,

Alexia LAKOMY

